



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Confédération suisse Département fédéral de  
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**



# Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise

# L'essentiel en bref

- I** L'utilisation inappropriée de produits chimiques en entreprise représente un risque pour la santé du personnel.
- II** L'entreprise assume l'entière responsabilité de l'utilisation sûre de ses produits chimiques.
- III** Chaque entreprise doit s'assurer que les produits chimiques sont utilisés avec toutes les précautions requises afin de protéger la santé de l'ensemble du personnel.
- IV** L'utilisation soigneuse des produits chimiques en entreprise doit être documentée.
- V** La mise en œuvre correcte des informations dans l'entreprise requiert des connaissances spécialisées.
- VI** Il est possible de réduire les risques si lorsque toutes les parties concernées sont suffisamment formées et qu'elles connaissent leurs responsabilités.
- VII** Lorsque les connaissances spécialisées font défaut, il faut consulter des spécialistes MSST qui possèdent ces compétences.
- VIII** Pour constituer la liste des produits chimiques et des activités, il existe des moyens auxiliaires tels que la plateforme informatique «Utilisation sûre des produits chimiques (SICHEM)».
- IX** De nombreuses informations importantes relatives à l'utilisation soigneuse des produits chimiques en entreprise se trouvent dans les fiches de données de sécurité – tandis que d'autres doivent être élaborées par ex. à l'aide d'outils auxiliaires tels que SICHEM.



# Table des matières

**Protéger la santé de l'ensemble du personnel** **5**

---

**Les conditions préalables et les principes de base  
pour l'utilisation des produits chimiques** **9**

---

**L'utilisation de produits chimiques en entreprise** **15**

---

**Soutien et conseil** **20**

---

**Autres informations** **21**

---

**Listes de contrôle**

---

**Conditions préalables et principes de base pour l'utilisation  
de produits chimiques en entreprise**

---

**Utilisation des produits chimiques en entreprise**

---



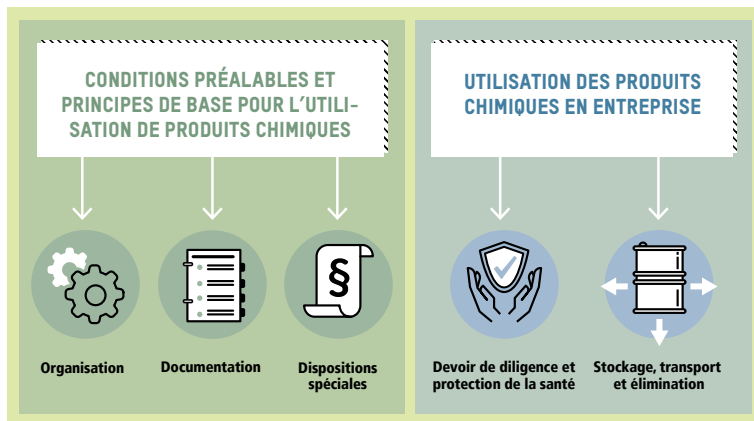
# Protéger la santé de l'ensemble du personnel

De nombreux produits chimiques ont des propriétés dangereuses pour la santé, souvent sous-estimées dans la pratique. Une utilisation à la légère de ces produits chimiques peut ainsi entraîner une longue série d'effets méconnus sur la santé. Ces dix dernières années, les connaissances sur les dangers liés aux produits chimiques utilisés en entreprise ont considérablement augmenté. Aujourd'hui, on connaît les effets à long terme que peuvent avoir de nombreux produits chimiques sur le corps humain, la santé de l'être humain et l'environnement.

C'est pourquoi chaque entreprise doit protéger la santé de tout le personnel qui utilise des produits chimiques.

La protection de la santé du personnel qui utilise des produits chimiques en entreprise peut être contrôlée par les cantons, la Confédération et la SUVA dans le cadre de l'inspection du droit du travail, du droit des produits chimiques ou du droit de l'assurance-accidents.

## Différentes directives dans deux domaines



Toute entreprise qui utilise des produits chimiques doit connaître leur dangerosité et prendre les mesures nécessaires pour protéger son personnel et l'environnement. Elle doit, d'une part, poser différentes conditions préalables et principes de bases (par ex. organisation, formation) et, d'autre part, respecter certaines obligations pour utiliser les produits chimiques dans ses locaux avec toutes les précautions requises (par ex. élaborer une liste de produits chimiques).

## **Aides concrètes à disposition**

Il est dans l'intérêt d toute entreprise qui utilise des produits chimiques de s'affilier à une solution de branche, car elle y trouvera un soutien général en matière de protection de la santé et d'utilisation soigneuse des produits chimiques.

La présente brochure offre une aide pour l'utilisation soigneuse des produits chimiques et indique quelles mesures mettre en œuvre ou quels éléments de protection des travailleurs et de la santé dans le domaine des produits chimiques prendre en compte en temps utile dans l'entreprise.

### **Avertissement**

SICHEM, l'outil en ligne gratuit de la Confédération, offre un soutien à l'entreprise pour protéger la santé de celles et ceux qui utilisent des produits chimiques (par ex. élaboration d'une liste de produits chimiques) et aide de fait à prendre les bonnes décisions en matière de processus.

Plus d'informations sur  
[www.easygov.swiss/sichem](http://www.easygov.swiss/sichem) | [info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch)





# Les conditions préalables et les principes de base pour l'utilisation des produits chimiques

Lorsque des produits chimiques sont utilisés en entreprise, celle-ci doit remplir certaines conditions d'ordre organisationnel au préalable. L'entreprise doit :

- définir les responsabilités en matière de protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques,
- définir l'organisation en matière de protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques,
- garantir la qualification des responsables de la santé et de la sécurité,
- former le personnel à l'utilisation soignée pour protéger leur santé lors de la manipulation de produits chimiques.



## **Directives organisationnelles**



Toutes les tâches et responsabilités relatives à l'utilisation des produits chimiques doivent être clairement définies. Il faut par exemple désigner des personnes chargées de veiller au respect des mesures de protection dans l'entreprise. Ces personnes doivent également disposer des ressources correspondantes.

De même, avec certains produits chimiques, il faut une organisation claire en cas d'urgence et une analyse des erreurs en cas d'incident (par ex. accident).

## **Moyens auxiliaires**

**Liste de contrôle 1.1**  
**Organisation générale**

**Liste de contrôle 1.2**  
**Urgences et accidents professionnels**



## Directives documentaires



Les informations relatives à l'utilisation soigneuse des produits chimiques doivent être à jour et disponibles sous forme matérielle ou numérique. Pour chaque produit et chaque utilisation de ce produit, il faut une instruction de travail pour l'employé ou l'employée. Celle-ci doit garantir la protection de sa santé.

Les machines utilisées dans l'entreprise sont également conformes et utilisées correctement.

Tous les documents relatifs à l'utilisation de produits chimiques sont soigneusement archivés afin de pouvoir y accéder à long terme.

## Moyens auxiliaires

### Liste de contrôle 2.1

Fiches de données de sécurité (FDS)

### Liste de contrôle 2.2

Instructions d'utilisation

### Liste de contrôle 2.3

Déclarations de conformité / manuels d'utilisation

### Liste de contrôle 2.4

Archivage



## Dispositions particulières à respecter



Il existe des dispositions légales spécifiques relatives à l'utilisation de certains produits chimiques en entreprise pour deux groupes de personnes. Toute entreprise qui emploie des femmes enceintes, allaitantes ou des jeunes de moins de 18 ans doit respecter les dispositions relatives à la protection de la maternité ou des jeunes travailleurs lorsqu'elle utilise certains produits chimiques dangereux pour la santé.

L'utilisation de certaines substances particulièrement préoccupantes (par ex. certaines substances cancérigènes) est en principe interdite. Pour ces substances, l'obligation de substitution est renforcée. Si de telles substances sont malgré tout utilisées dans l'entreprise de manière temporaire, il convient, le cas échéant, de déposer une demande de dérogation ou de prendre des mesures spécifiques prévues par la loi.

## Moyens auxiliaires

### Liste de contrôle 3.1

#### Protection de la maternité et des jeunes travailleurs

### Liste de contrôle 3.2

#### Substances particulièrement préoccupantes

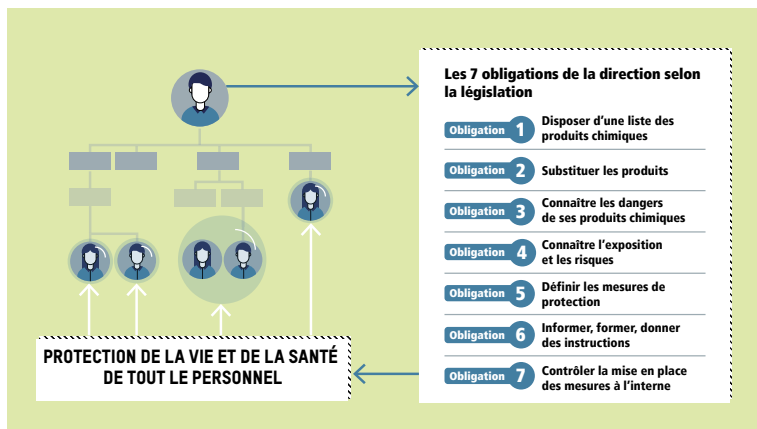




# L'utilisation des produits chimiques en entreprise

Toute entreprise qui utilise des produits chimiques doit s'assurer que le personnel les manipule avec précaution afin de protéger sa santé.

## Le devoir de diligence en entreprise



L'entreprise doit connaître les produits utilisés et leurs dangers, et prendre toutes les mesures nécessaires pour que la santé de l'ensemble du personnel soit protégée :

- Liste à jour de tous les produits chimiques utilisés dans l'entreprise
- Vérifier en permanence si un produit utilisé peut être remplacé par une alternative inoffensive
- Connaître les dangers liés aux produits chimiques utilisés
- Savoir dans quelle mesure le personnel est exposé aux produits chimiques et quels risques en découlent
- Définir des mesures de protection pour maîtriser les risques – il existe des mesures techniques, organisationnelles et personnelles
- Établir des instructions de travail et former le personnel
- Vérifier régulièrement si le devoir de diligence est respecté





**Moyens  
auxiliaires**

**Liste de contrôle 1.1**

Liste des produits chimiques

**Liste de contrôle 1.2**

Évaluations des possibilités de substitution

**Liste de contrôle 1.3**

Détermination des dangers

**Liste de contrôle 1.4**

Détermination de l'exposition/description du risque

**Liste de contrôle 1.5**

Mesures de protection

**Liste de contrôle 1.6**

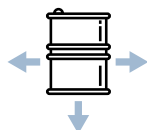
Informier, former, donner des instructions

**Liste de contrôle 1.7**

Contrôle et audit



## **Stocker, transporter et éliminer dans les règles de l'art**



Une entreprise n'est pas seulement responsable de l'utilisation sûre des produits chimiques dans ses locaux, mais doit aussi prendre des mesures de protection de la santé et de l'environnement tout au long du parcours d'un produit au sein de l'entreprise. Les produits chimiques doivent être stockés dans les règles de l'art, par exemple pour éviter les fuites, les incendies et les explosions. Les produits chimiques doivent être transportés de manière appropriée à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, et celle-ci doit savoir où elle peut éliminer les produits chimiques usagés et non utilisés et qui peut la conseiller en cas de besoin.

### **Moyens auxiliaires**

#### **Liste de contrôle 2.1 Stockage**

#### **Liste de contrôle 2.2 Transport**

#### **Liste de contrôle 2.3 Élimination**



# Soutien et conseil

Il convient d'être prudent lors de la mise en place des mesures pour l'utilisation sûre des produits chimiques en entreprise. Les organisations et spécialistes ci-dessous mettent à disposition leurs compétences et les moyens auxiliaires :

## Conseil conceptuel et soutien opérationnel

- L'inspection cantonale du travail compétente ou la Suva sont de bon conseil quant au respect des bases légales.
- Les spécialistes MSST apportent leur soutien à la planification et sa mise en oeuvre :

Société suisse d'hygiène du travail (SSAH) :

[www.sgah.ch](http://www.sgah.ch)

Société suisse de médecine du travail (SSMT) :

[www.sgarm-ssmt.ch](http://www.sgarm-ssmt.ch)

Société suisse de sécurité au travail (SSST) :

[www.sgas.ch](http://www.sgas.ch)

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) :

[www.suva.ch/asa](http://www.suva.ch/asa)

- Les fabricants d'équipements sont de bon conseil pour choisir les EPI (équipements de protection individuelle) appropriés.
- La CFST propose une vue d'ensemble des solutions existantes par branche, par groupe d'entreprises ou par modèles :  
[www.ekas.ch](http://www.ekas.ch)

## Contrôles

- Services cantonaux des produits chimiques :  
[www.chemsuisse.ch](http://www.chemsuisse.ch)
- Inspections cantonales du travail :  
[www.iva-ch.ch](http://www.iva-ch.ch)
- Inspection de la Suva :  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch)



# Informations complémentaires

## Informations pratiques relatives à l'utilisation des produits chimiques

- Devoir de diligence en entreprise : fiche d'information, flyer SICHEM, autres publications : [www.chematwork.ch](http://www.chematwork.ch)
- Outil en ligne SICHEM  
[www.seco.admin.ch/sichem](http://www.seco.admin.ch/sichem)
- Information de l'organe de réception des notifications Produits chimiques : « Obligations des entreprises et des utilisateurs de produits chimiques » : [www.anmeldestelle.admin.ch](http://www.anmeldestelle.admin.ch) › Thèmes
- Site Internet de la campagne SGH :  
[www.cheminfo.ch](http://www.cheminfo.ch), « Utilisation professionnelle »
- Détermination des dangers pour les PME :  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch) › Prévention › Système de sécurité
- Détermination de l'exposition en entreprise avec TRanslation of EXposure MOdels (TREMOMO) : [www.seco.admin.ch/tremomo](http://www.seco.admin.ch/tremomo)
- Instructions pour les premiers secours (DGUV 204–007) :  
[www.dguv.de](http://www.dguv.de) › Prévention › Domaines spécialisés de la DGUV › premiers secours

## Lois, ordonnances et guides

- Instructions relatives à la loi sur le travail et à ses ordonnances :  
[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) › Travail › Conditions de travail › Loi sur le travail et ordonnances
- Bases légales et documents d'application :  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) › Service › Législation › Législation sur l'homme et la santé › Législation sur les produits chimiques
- « La fiche de données de sécurité en Suisse » :  
[www.anmeldestelle.admin.ch](http://www.anmeldestelle.admin.ch) › Thèmes › Fiche de données de sécurité
- Helpdesk pour les entreprises suisses pour les questions relatives à la législation européenne sur les produits chimiques (REACH) :  
[www.reach.admin.ch](http://www.reach.admin.ch)

## SICHEM

- Questions de contenu et techniques sur EasyGov / SICHEM :  
[www.easygov.swiss/sichem](http://www.easygov.swiss/sichem)

Édition

SECO | Direction du travail | Conditions de travail

058 463 89 14

[info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch)

Photo: Getty Images | iStock

Conception: [moxi.ch](http://moxi.ch)

Année de parution: 2022

OFCL | Office fédéral des constructions et de la logistique

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

Nr.: 710.245.f

Téléchargements:

[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

SECO | Direction du travail | Conditions de travail

3003 Berne

[info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch) | [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

Département fédéral de l'économie, de la formation  
et de la recherche DEFR